

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 21 MARS 2026

ETAIENT PRESENTS

Alain TORTET ancien Maire
Sylvie MARTRES
COMMENGE Michel
Maryse PUJOL
Eric CHARBONNEL
Camille ROTA

Jacques DE RAYMOND CAHUSAC
Mélanie DUPUY
Laurent VERGNEAU
Martine TAJAN
Jean-Pierre MOLE

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

Mélanie BRICHE

SECRETAIRE DE SEANCE

Maryse PUJOL

PRESIDENT DE SEANCE

Michel COMMENGE – Conseiller Municipal le plus âgé puis
Sylvie MARTRES – nouvelle Maire

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu et remise d'un exemplaire à chacun
- Tableau du Conseil Municipal
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Arrêtés de délégation aux adjoints
- Arrêtés de délégation à un agent communal
- Indemnités de fonctions aux élus
- Désignation dans les organismes extérieurs
- Délégués dans les EPCI, syndicats intercommunaux et mixtes
- Commissions municipales et comités consultatifs
- Commission d'appels d'Offres (CAO)
- Arrêté relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale
- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
 - Liste des Conseillers Communautaires
 - Récolement des archives
 - Approbation du Compte Rendu du 04 Mars 2026
- ***Le quorum étant atteint, la séance débute à 9 heures 30***

DELIBERATIONS

1 - Election du Maire

Le Conseiller Municipal le plus âgé, Michel COMMENGE, demande à l'assemblée qui se porte candidat.

Candidats déclarés : Sylvie MARTRES
 Martine TAJAN

Le vote se déroule à bulletin secret. Résultat du vote :

Sylvie MARTRES	8 voix
Martine TAJAN	2 voix

Sylvie MARTRES est déclarée élue Maire de la Commune d'Alos

2 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Madame le Maire précise à l'assemblée que compte-tenu que le nombre de conseillers municipaux le nombre d'adjoint peut être de 3 . Madame le Maire propose de rester à 2 postes d'Adjoints au Maire comme actuellement

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 - Election des Adjoints au Maire

Le Maire demande à l'assemblée la liste des candidats pour le poste de 1^{er} Adjoint :

Sont candidats :

Michel COMMENGE
 Martine TAJAN

Le vote s'effectue à bulletin secret. Ont obtenu :

Michel COMMENGE	9 voix
Martine TAJAN	1 voix

Le Maire proclame Michel COMMENGE 1^{er} Adjoint

Le Maire demande à l'assemblée la liste des candidats pour le poste de 2^{ème} Adjoint :

Sont candidats :

Maryse PUJOL

Martine TAJAN

Le vote s'effectue à bulletin secret. Ont obtenu :

Maryse PUJOL 8 voix

Martine TAJAN 2 voix

Le Maire proclame Maryse PUJOL 2^{ème} Adjointe

4 – Lecture de la Charte de l'Elu et remise d'un exemplaire à chacun

Le Maire expose à l'assemblée la Charte de l'Elu et donne un exemplaire à chaque membre du Conseil Municipal.

5 – Tableau du Conseil Municipal

MARTRES	Sylvie	Maire
COMMENGE	Michel	1 ^{er} Adjoint
PUJOL	Maryse	2 ^{ème} Adjoint
CHARBONNEL	Eric	Conseiller Municipal
ROTA	Camille	Conseiller Municipal
DE RAYMOND CAHUSAC	Jacques	Conseiller Municipal
DUPUY	Mélanie	Conseiller Municipal
VERGNEAU	Laurent	Conseiller Municipal
BRICHE	Mélanie	Conseiller Municipal
TAJAN	Martine	Conseiller Municipal
MOLE	Jean-Pierre	Conseiller Municipal

6 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Dans le but de favoriser une bonne administration, le Maire propose à l'assemblée de lui déléguer sa compétence dans certains domaines et sous certaines conditions. Voir détails DE 2026-008 du 21/03/26.

Après délibération et mise aux votes

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Arrêté de délégation aux Adjoints

Le Maire propose l'attribution de fonctions aux Adjoints :

1^{er} Adjoint : Michel COMMENGE délégation de signature en l'absence du Maire aux fonctions administratives et d'Etat Civil

2^{ème} Adjoint : Maryse PUJOL délégation de signature en l'absence du Maire des documents financiers

Après délibération et mise aux votes

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 - Arrêté de délégation à l'agent communal

Dans un souci de bon fonctionnement de l'administration de la commune, il est nécessaire de déléguer certaines fonctions sous la responsabilité du Maire à Madame TRAYON Sandrine notamment en matière de délivrance de documents, établissement et délivrance et transmission de documents d'Etat Civil, établissement délivrance et transmission de documents financiers.

Après délibération et mise aux votes

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9 - Indemnités des élus

Considérant que le Code Général de Collectivités Territoriales fixe d'office les taux maximum pour les indemnités du Maire et des Adjointes,

Considérant que le Maire ne désire pas obtenir le maximum d'indemnités il est nécessaire de délibérer sur les taux suivants :

Conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L 2123-24 du CGCT

Le Maire propose les taux suivants :

Le Maire : 19,47% : soit 800,32 € brut

1^{er} et 2^{ème} adjoint : 9,75% : soit 400,78 € brut

Après délibération et mise aux votes

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 - Désignations dans les organismes extérieurs

Le Maire propose à l'assemblée les élus en titulaires et suppléants qui seront les représentants de la commune dans les organismes suivants :

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR)

Titulaire : Martine TAJAN

Suppléante : Camille ROTA

Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE 09)

Titulaire : Michel COMMENGE

Suppléant : Jean-Pierre MOLE

Union Régionale de Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Titulaire : Sylvie MARTRES

Suppléante : Mélanie Dupuy

Syndicat mixte AGEDI pour le traitement informatique de la gestion communale:

Titulaire : Eric CHARBONNEL

Suppléante : Camille ROTA

Groupement Syndical Forestier ARP et COUBLA

Titulaires : Sylvie MARTRES

Maryse PUJOL

Laurent VERGNEAU

Camille ROTA

Suppléants : Jean-Pierre MOLE

Mélanie DUPUY

Martine TAJAN

Michel COMMENGE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

🚩 11 - Désignations dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Couserans Pyrénées regroupe 94 communes et 123 représentants. La commune d'Alos n'est représentée que par un seul délégué et un suppléant. Elle propose donc

Déléguée : Sylvie MARTRES
Suppléant : Michel COMMENGE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 – Création des Commissions Municipales

Madame le Maire propose la création des commissions suivantes, elle en sera la présidente d'office et sera assistée d'un ou d'une vice-president(e) et de plusieurs délégués. Comme suit :

Commissions	Vice-Président	Délégué	Délégué	Délégué
Finances	Maryse PUJOL	Eric CHARBONNEL	Martine TAJAN	
Travaux voirie	Jacques de RAYMOND CAHUSAC	Jean-Pierre MOLE	Eric CHARBONNEL	Michel COMMENGE
Urbanisme	Mélanie DUPUY	Jacques de RAYMOND	Maryse PUJOL	
Cadre de vie – Actions Culturelles	Laurent VERGNEAU	Mélanie BRICHE	Camille ROTA	
Communication	Camille ROTA	Laurent VERGNEAU	Eric CHARBONNEL	
Gestion du Personnel	Mélanie BRICHE	Michel COMMENGE	Laurent VERGNEAU	
CAO	Maryse PUJOL	Eric CHARBONNEL	Michel COMMENGE	Martine TAJAN
Economie Locale	Laurent VERGNEAU	Mélanie DUPUY	Camille ROTA	Jean-Pierre MOLE
Sécurité Publique /défense Incendie	Michel COMMENGE	Jean-Pierre MOLE	Jacques de RAYMOND CAHUSAC	

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13 – Création de la Commission d'Appels d'Offres

Madame le Maire propose :

Présidente de droit : Sylvie MARTRES

Vice-présidente : Maryse PUJOL

Délégué : Eric CHARBONNEL

Délégué : Michel COMMENGE

Déléguée : Martine TAJAN

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14 – Arrêté de Police Spéciale du Maire

Cette délibération est reportée étant donné le peu d'informations sur ce sujet

✚ 15 – Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Considérant la possibilité, dans la comptabilité M57, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, accordée par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et investissement, déterminées à l'occasion du budget et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✚ 16 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Cette délibération est reportée étant donné le manque d'étude du sujet

✚ 17 – Liste des Conseillers Communautaires

Madame le Maire informe que ce point a fait l'objet de la délibération « 11 - Désignations dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) » soit :

Déléguée : Sylvie MARTRES

Suppléant : Michel COMMENGE

✚ 18 – Récolement des archives

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une la procédure administrative doit être réalisée pour la transmission des archives à l'occasion du changement du Maire.

Après en avoir délibéré,

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

19 - Approbation du Compte Rendu du 04 Mars 2026

Madame le Maire après lecture du compte rendu de la dernière réunion et le met au vote

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.